



2026 / 62

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil de la CCVA, légalement convoqué, s'est réuni au Siège de la Communauté de Communes à Grand-Aigueblanche en séance publique LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX A DIX-HUIT HEURES TRENTE sous la présidence de Monsieur André POINTET

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs

BOGNIER Olivier – BRUNIER Thierry – BRUNOD Aurore – COLLIARD Dominique – COLLOMB Daniel – DUCOURTIL Marc – KALIAKOUDAS Evelyne – LEDANOIS Samuel – MARTINET-BON Françoise – MATHIS Marc – MIBORD Josiane – MONEY Sylvie – MORIN Jean Yves – PARMENTIER Marlène – POINTET André – RELIER Annie – RICHIER Maryse – ROUX-MOLLARD Alain – VORGER Jean-Michel

**POUVOIRS** : ANDRIOLLO Corinne à COLLOMB Daniel  
DUNAND François à MONEY Sylvie  
POULIN Nathalie à DUCOURTIL Marc

**EXCUSÉ** : BILLIET-PRADES Yves

**ABSENTE** : GACON Christine

**Date de Convocation** :  
23 avril 2026

**Nombre de conseillers** :  
En exercice : 24  
Présents : 19  
Votants : 22

Monsieur Olivier BOGNIER est désigné Secrétaire de Séance.

### **Objet** : Désignation d'un représentant à la SAS HORIZON

Le Président rappelle que suite à la dissolution de la société d'économie mixte METHASEM en 2019, la SAS Horizon a repris l'activité de l'unité de méthanisation de Tournon.

Il convient de procéder à l'élection du délégué qui représentera la CCVA à cette instance.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;  
**Vu** la délibération 2026/47 du 30 avril 2026 relative à l'adoption du principe du vote à main levée ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2021/78 en date du 22 juillet 2021 portant statuts de la communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche conformément à l'article L. 5211-5-1 du Code Général des collectivités territoriales,  
**Vu** la délibération n° 2024/76b du 26 septembre 2024 relative à la définition de l'intérêt communautaire ;  
**Vu** les résultats du scrutin ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DESIGNE** Monsieur Thierry BRUNIER comme représentant à la SAS HORIZON.

Pour	Contre	Abstention	NPPV
22			

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.  
CERTIFIÉ CONFORME AU DÉBAT.

Le secrétaire de séance,

Olivier BOGNIER

Le Président,

André POINTET.

